

Annexe contractuelle

→ Telluma Boost Septembre 2025

Éligible dans le cadre
des contrats :

Gan Patrimoine
Évolution

Gan Patrimoine
Stratégies

Patrimoine
Stratégies Vie

Gan Patrimoine
Capitalisation

Support en unités de compte dans
le cadre d'un contrat d'assurance
vie ou de capitalisation, d'une durée
de 12 ans maximum, à compter du
29 septembre 2025, présentant un
risque de perte partielle ou totale
en capital en cours de vie.

Code ISIN : FR001400YDU1



SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information des contrats d'assurance vie* et conditions générales valant notice d'information du contrat de capitalisation*
**Cités en page de couverture de ce document* _____ p. 1
- ▶ Fiche technique du support Telluma Boost Septembre 2025 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Répartition d'actifs à l'échéance de Telluma Boost Septembre 2025 ____ p. 5
- ▶ Souscription au support Telluma Boost Septembre 2025

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE* ET CONDITIONS GÉNÉRALES VALANT NOTICE D'INFORMATION DU CONTRAT DE CAPITALISATION*

* CITÉS EN PAGE DE COUVERTURE DE CE DOCUMENT

Le support temporaire en unités de compte **Telluma Boost Septembre 2025** est ajouté aux contrats d'assurance vie et de capitalisation cités en page de couverture de ce document. Sa période de commercialisation est du 1^{er} mai au 31 août 2025. Telluma Boost Septembre 2025 est émis le 2 mai 2025. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 12 ans maximum, à compter du 29 septembre 2025. Son échéance finale est le 29 octobre 2037.

Chaque année, à partir de l'année 2, Telluma Boost Septembre 2025 pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support — La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé «GMI Base Prospectus» daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citifirst.com/FR, à l'adresse <https://fr.citifirst.com/structured-products/FRO01400YDU1/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Telluma Boost Septembre 2025 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).

- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance finale, feront l'objet d'une pénalité de 3,50% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**
- Telluma Boost Septembre 2025 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Telluma Boost Septembre 2025.
- À l'échéance (anticipée ou finale) de Telluma Boost Septembre 2025, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur Telluma Boost Septembre 2025 dans le cadre de votre contrat.

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Telluma Boost Septembre 2025 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.
- **L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.**
- **Pendant toute la durée de vie du support, sa valeur est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.**
- L'Assureur recommande Telluma Boost Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation.
- **Telluma Boost Septembre 2025 s'adresse aux investisseurs recherchant un rendement et capital garanti à échéance en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès), en cas de dénouement du contrat par rachat total ou décès, ou en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et de mise en résolution de ce dernier.**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Telluma Boost Septembre 2025 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.
- Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Telluma Boost Septembre 2025, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion déléguée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT TELLUMA BOOST SEPTEMBRE 2025

• **Instrument financier:** Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. Néanmoins, ce support présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance ou en cas de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant.

• **Émetteur:** Citigroup Global Markets Holdings Inc. (Standard & Poor's A/Moody's A2/Fitch A+, au 24 mars 2025). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

• **Garant:** Citigroup Inc. (Standard & Poor's BBB+ / Moody's A3/Fitch A, au 24 mars 2025). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

• **Code ISIN:** FR001400YDU1

• **Devise:** EUR

• **Cotation:** Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

• **Valorisation:** Hebdomadaire (le vendredi).

• **Double valorisation:** Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Finalyse qui est une société indépendante financièrement de Citigroup.

• **Marché secondaire:** Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Produit avec une fourchette achat/vente de 1%. Se reporter au paragraphe «Rachat à l'initiative de l'investisseur» dans la Section Avertissement en page 4.

• **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

• **Montant maximum de l'émission:** 50 millions d'euros.

• **Valeur initiale:** Elle désigne la valeur nominale des titres.

• **Valeur nominale:** 1000 euros.

• **Garantie du capital:** Support garanti en capital à l'échéance ou à une date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier).

• **Période de commercialisation:** Du 1^{er} mai au 31 août 2025.

• **Prix de souscription⁽¹⁾:** Il progressera de façon constante, de 99,52% de la valeur initiale le 5 mai 2025 à 100% de la valeur initiale du 27 septembre au 29 septembre 2025.

• **Date d'émission du support:** 2 mai 2025.

• **Date début de période d'intérêt:** 29 septembre 2025.

• **Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur:** 29 octobre 2027; 30 octobre 2028; 29 octobre 2029; 29 octobre 2030; 29 octobre 2031; 29 octobre 2032; 28 octobre 2033; 30 octobre 2034; 29 octobre 2035; 29 octobre 2036.

• **Dates de notification du remboursement anticipé:** 30 septembre 2027; 29 septembre 2028; 28 septembre 2029; 30 septembre 2030; 30 septembre 2031; 30 septembre 2032; 29 septembre 2033; 29 septembre 2034; 28 septembre 2035; 29 septembre 2036.

• **Date d'échéance finale:** 29 octobre 2037.

• **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé:** Si à l'une des dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'Émetteur décide de rembourser le support par anticipation, le support prend fin à la date de remboursement anticipé correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 5,25% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025.

• **Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance, sa valeur finale est alors égale à 100% brut⁽²⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 51% brut⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025.

(1) Prix de souscription: 99,52% (le 5 mai 2025), 99,53% (du 6 mai 2025 au 9 mai 2025), 99,56% (du 10 mai 2025 au 16 mai 2025), 99,58% (du 17 mai 2025 au 23 mai 2025), 99,61% (du 24 mai 2025 au 2 juin 2025), 99,62% (du 3 juin 2025 au 6 juin 2025), 99,65% (du 7 juin 2025 au 13 juin 2025), 99,67% (du 14 juin 2025 au 20 juin 2025), 99,69% (du 21 juin 2025 au 27 juin 2025), 99,72% (du 28 juin 2025 au 4 juillet 2025), 99,74% (du 5 juillet 2025 au 11 juillet 2025), 99,76% (du 12 juillet 2025 au 18 juillet 2025), 99,78% (du 19 juillet 2025 au 25 juillet 2025), 99,81% (du 26 juillet 2025 au 1^{er} août 2025), 99,83% (du 2 août 2025 au 8 août 2025), 99,86% (du 9 août 2025 au 18 août 2025), 99,88% (du 19 août 2025 au 22 août 2025), 99,90% (du 23 août 2025 au 29 août 2025), 99,92% (du 30 août 2025 au 5 septembre 2025), 99,94% (du 6 septembre 2025 au 12 septembre 2025), 99,97% (du 13 septembre 2025 au 19 septembre 2025), 99,99% (du 20 septembre 2025 au 26 septembre 2025), 100,00% (du 27 septembre 2025 au 29 septembre 2025). (2) Performance brute ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multirisques, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

+ Avantages

- **Un gain de :**
 - **5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025**, versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur ;
 - ou, **51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025**, versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur.
- **À l'issue des années 2 à 11, si l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le remboursement par anticipation**, l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé correspondante⁽⁵⁾ le capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée.
- À l'échéance des 12 ans depuis le 29 septembre 2025, si le remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Émetteur, **l'investisseur reçoit son capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré des gains par année écoulée**, dès lors que l'investisseur a conservé le support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾.

- Inconvénients

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché.
- **Le support comporte un risque de réinvestissement**. L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et/ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.
- **Le produit est également soumis au risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du produit.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base.

Le Titre de créance Telluma Boost Septembre 2025 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants :

Risque de perte partielle ou totale en capital

L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale :

- lors de toute sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier.

Risque de contrepartie

L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 2 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant

qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché

Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement

L'Émetteur pourrait choisir de rembourser le support par anticipation dans certaines circonstances de marché notamment, mais sans limitation, si son coût d'emprunt a baissé et/ou si les taux d'intérêt de la zone Euro ont baissé. Dans une telle situation, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure de réinvestir le montant remboursé dans des supports offrant un rendement aussi élevé.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 septembre 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 29 octobre 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 29 octobre 2027 ; 30 octobre 2028 ; 29 octobre 2029 ; 29 octobre 2030 ; 29 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 28 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 29 octobre 2035 ; 29 octobre 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 29 octobre 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le titre de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le support notamment au regard de leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le support.

Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support — La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des [Conditions Définitives](#) (Issue Terms) rédigées dans le cadre du [Prospectus de Base](#) dénommé « GMI Base Prospectus » daté du 18 novembre 2024 (tel que complété ou modifié par ses [suppléments](#)). Le Prospectus de Base (y compris, ses suppléments) a fait l'objet d'une approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CSSF d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base et les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles sur le site fr.citigroup.com/FR, à l'adresse <https://fr.citigroup.com/structured-products/FRO01400YDU1/> et sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.luxse.com) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, sur simple demande. Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citigroup.com/documentation-legale/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

Disponibilité du document d'informations clés — La dernière version du document d'informations clés (DIC) relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRO01400YDU1&lang=FR&jurisdiction=FR>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation — L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — Citigroup Global Markets Limited (« CGML ») est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323

Frankfurt (Main), Allemagne. Citigroup Inc. est une société holding bancaire au sens de la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 enregistrée auprès du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (Federal Reserve) et soumise à son examen. Citi, Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc. ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier® tous droits réservés - 2025.

Garant — Le support bénéficie d'une garantie de Citigroup Inc. (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du support est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes — L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CGME et ses affiliés n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat à l'initiative de l'investisseur — Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre le Produit avant son échéance normale à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à la Valeur Nominale). La fourchette achat vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1% sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du Produit aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

Conflits d'intérêts — CGME, CGML, Citibank N.A. ou ses affiliées, filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourraient engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

RÉPARTITION D'ACTIFS À L'ÉCHÉANCE DE TELLUMA BOOST

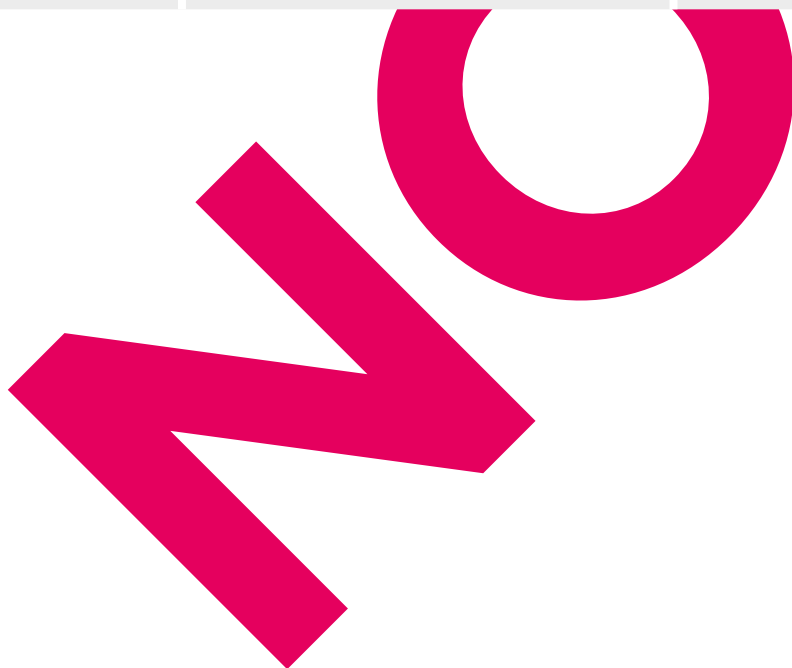
SEPTEMBRE 2025

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0007010244	GAN PRUDENCE ID	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %

Nom du support	Société de gestion	Code ISIN	Objectif de gestion	Forme juridique	Indicateur de risque (SRI)	Frais de gestion annuels maximum TTC
GROUPAMA EURO CREDIT SD- ZC	Groupama Asset Management	FR0000171837	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	0,50 %
GROUPAMA EURO CREDIT SD- NC	Groupama Asset Management	FR0010288332	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 18 mois. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en euro de maturités courtes émises par des entreprises, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,50 %
BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	LU0093503810	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,75 %
DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	LU0284394235	Le Compartiment cherche à surperformer l'indice composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS Global calculé avec dividendes réinvestis, sur la période d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).	SICAV	3	1,40 %
GAN PRUDENCE ID	Groupama Asset Management	FR0007010244	L'objectif de gestion est celui de son maître, à savoir de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). La performance de ce nourricier pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion.	FCP	2	1,28 %
GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	FR0010013953	L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 85 % du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis) et à 15 % du MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC et titres vifs, sur les marchés obligataires principalement et actions de la zone Euro et internationaux, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).	SICAV	2	1,37 %

NON

GAN PATRIMOINE ÉVOLUTION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0007010244	GAN PRUDENCE ID	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE STRATÉGIES/PATRIMOINE STRATÉGIES VIE			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0010288332	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- NC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %
GAN PATRIMOINE CAPITALISATION			
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Répartition
FR0000171837	GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION- ZC	Groupama Asset Management	30 %
LU0093503810	BlackRock Euro Short Duration Bond A2	BlackRock (Luxembourg) S.A.	10 %
LU0284394235	DNCA Invest Eurose A EUR	DNCA Finance	10 %
FR0010013953	GROUPAMA PRUDENCE- NC	Groupama Asset Management	50 %



NON

NON

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



TELLUMA BOOST SEPTEMBRE 2025



UNE MARQUE Groupama

1536GPAT

☐ Affaire nouvelle/Versement libre ☐ Arbitrage ☐ Réemploi

N° GRC

N° de contrat

☐ Gan Patrimoine Stratégies ☐ Patrimoine Stratégies Vie ☐ Gan Patrimoine Évolution ☐ Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom

demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Boost Septembre 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

Telluma Boost Septembre 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} mai au 31 août 2025.

■ Il présente ces caractéristiques :

- ▶ un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées ;
- ▶ un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - en cours de vie, un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 12 ans, un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Telluma Boost Septembre 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution
2	10,50 %	4,91 %	3,96 %	3,90 %	8	42,00 %	4,43 %	3,49 %	3,43 %
3	15,75 %	4,85 %	3,91 %	3,84 %	9	47,25 %	4,35 %	3,41 %	3,34 %
4	21,00 %	4,78 %	3,83 %	3,77 %	10	52,50 %	4,27 %	3,33 %	3,27 %
5	26,25 %	4,69 %	3,75 %	3,68 %	11	57,75 %	4,19 %	3,26 %	3,19 %
6	31,50 %	4,60 %	3,66 %	3,60 %	12	51,00 %	3,46 %	2,53 %	2,47 %
7	36,75 %	4,51 %	3,57 %	3,51 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 12 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis ? ☐ 3 ☐ 6 ☐ 9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support ? ☐ Groupama ☐ Citigroup Global Markets Holdings Inc. ☐ CAC 40®
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Le gain annuel potentiel versé à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, est-il ? ☐ brut ☐ net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Boost Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché ;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti, équivalent à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, versé à l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 septembre 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 29 octobre 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 29 octobre 2027 ; 30 octobre 2028 ; 29 octobre 2029 ; 29 octobre 2030 ; 29 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 28 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 29 octobre 2035 ; 29 octobre 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 29 octobre 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Exemplaire Assureur

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



TELLUMA BOOST SEPTEMBRE 2025



UNE MARQUE Groupama

1536GPAT

☐ Affaire nouvelle/Versement libre ☐ Arbitrage ☐ Réemploi

N° GRC

N° de contrat

☐ Gan Patrimoine Stratégies ☐ Patrimoine Stratégies Vie ☐ Gan Patrimoine Évolution ☐ Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom

demeurant : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone fixe Portable E-mail

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Telluma Boost Septembre 2025, le Document d'Informations Clés ainsi que la brochure de ce support.

Telluma Boost Septembre 2025 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 12 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} mai au 31 août 2025.

■ Il présente ces caractéristiques :

- ▶ un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance dès lors que l'investisseur⁽³⁾ a conservé son support jusqu'à l'échéance finale⁽⁴⁾ ;
- ▶ une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 2 à 11⁽⁵⁾, offrant un remboursement du capital initial⁽¹⁾⁽²⁾ majoré d'un gain dû au titre des années écoulées ;
- ▶ un gain versé à l'échéance finale⁽⁴⁾ ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - en cours de vie, un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025 en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
 - ou, à l'issue des 12 ans, un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ correspondant à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis le 29 septembre 2025 versé à l'échéance finale⁽⁴⁾.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽²⁾ à l'échéance du support en unités de compte Telluma Boost Septembre 2025 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽²⁾	TRA net Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation	TRA net Gan Patrimoine Évolution
2	10,50 %	4,91 %	3,96 %	3,90 %	8	42,00 %	4,43 %	3,49 %	3,43 %
3	15,75 %	4,85 %	3,91 %	3,84 %	9	47,25 %	4,35 %	3,41 %	3,34 %
4	21,00 %	4,78 %	3,83 %	3,77 %	10	52,50 %	4,27 %	3,33 %	3,27 %
5	26,25 %	4,69 %	3,75 %	3,68 %	11	57,75 %	4,19 %	3,26 %	3,19 %
6	31,50 %	4,60 %	3,66 %	3,60 %	12	51,00 %	3,46 %	2,53 %	2,47 %
7	36,75 %	4,51 %	3,57 %	3,51 %					

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier) :

- ▶ Quelle est la durée maximale du support ? ☐ 1 an ☐ 5 ans ☐ 12 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains sont acquis ? ☐ 3 ☐ 6 ☐ 9
- ▶ Sur quel Émetteur repose le support ? ☐ Groupama ☐ Citigroup Global Markets Holdings Inc. ☐ CAC 40®
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support ? ☐ oui ☐ non
- ▶ Le gain annuel potentiel versé à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, est-il ? ☐ brut ☐ net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux

Je certifie avoir été informé :

- ▶ que l'Assureur recommande Telluma Boost Septembre 2025 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 12 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- ▶ que la durée exacte de l'investissement peut varier de 2 à 12 ans. En effet, l'Émetteur est susceptible de rappeler le support par anticipation à l'issue des années 2 à 11, à son gré en fonction des conditions de marché ;
- ▶ qu'il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 51% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti, équivalent à 4,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis l'origine, versé à l'échéance finale ;
- ▶ qu'un gain de 5,25% brut⁽¹⁾⁽²⁾ est garanti par année écoulée depuis l'origine, mis en mémoire et versé à la date de remboursement anticipé⁽⁵⁾ au gré de l'Émetteur.

À :

Le :

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multirisques, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Annuel net est calculé depuis le 29 septembre 2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ou la date d'échéance finale, pour les versements réalisés entre le 1^{er} mai et le 31 août 2025 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (4) La date d'échéance finale est le 29 octobre 2037. (5) Les dates de remboursement anticipé sont : 29 octobre 2027 ; 30 octobre 2028 ; 29 octobre 2029 ; 29 octobre 2030 ; 29 octobre 2031 ; 29 octobre 2032 ; 28 octobre 2033 ; 30 octobre 2034 ; 29 octobre 2035 ; 29 octobre 2036. (6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 12 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 29 octobre 2037, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Annexe contractuelle aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie – Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie** Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne – Société anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

